



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016 À 21 H À LA MAIRIE D'AYGUESVIVES

**Présents** : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

**Absents excusés** : BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, LOMBARD Stéphanie

**Procurations** : CHAUVET Michel à VATIN Marc, LOMBARD Stéphanie à DAZA Diane-Sarah

**Secrétaire de séance** : MAUFRAS Jean-Yves

### 1. Présentation par Soléval du diagnostic de l'éclairage public de la Commune

**2. Médiathèque - Acceptation sous-traitant lot plomberie-chaufferie-ventilation** : la Société Projet Clim 31, titulaire du marché « plomberie-chaufferie-ventilation », a adressé à la commune le 3 octobre 2016 une déclaration de sous-traitance au nom de l'Entreprise Bruno SOULA sise à Saint-Léon pour un montant de 2 100 €HT par paiement au sous-traitant. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette sous-traitance.

**3. Médiathèque - Résiliation du marché commune/Bâti Services et nouvelle consultation** : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 mars 2016 par laquelle ont été désignées les entreprises attributaires du marché des travaux de la médiathèque dont la Société Bâti-Services sise à Plaisance du Touch, Carrelage-Faïence (9 843,60 €HT). Après notification et avant commencement de son chantier, le gérant M. Sanchez Christophe nous informe renoncer à exécuter le marché pour des raisons financières et techniques. Afin de ne pas retarder le chantier, cela a pour conséquence la réalisation du cloisonnement avant et non après la pose du carrelage. Une nouvelle consultation sera lancée dans les meilleurs délais. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de l'entreprise Bâti-Services.

**4. Modification statutaire du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG)** : le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2015, a approuvé la modification de ses statuts. M. le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015 approuvant cette modification statutaire. Le SDEHG demande aux communes de délibérer à nouveau suite à la modification du nombre de présents dans la première délibération, et ceci afin d'être parfaitement conforme à la réglementation. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDEHG.

**5. Occupation de domaine public pour les installations de France Telecom** : M. le Maire propose de mettre en recouvrement auprès de France Télécom la somme de 1 752,22 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2016. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**6. Rencontre Elus-Personnel communal - Participation des conjoints** : le vendredi 9 décembre 2016 aura lieu le repas annuel entre les élus et le personnel communal. M. le Maire propose qu'une participation de 25 € soit demandée lors de l'inscription des conjoints des élus ou du personnel et que le repas des élus et du personnel communal soit pris en charge par la Commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**7. Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 16/35 au 1<sup>er</sup> janvier 2017** : à la suite de la fusion des deux ALAE (330 enfants), un renfort s'avère nécessaire au niveau de la Direction par la création d'un poste d'Adjoint à la Direction. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le recrutement d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet permanent 16/35èmes pour exercer les missions d'Adjoint à la Direction de l'ALAE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**8. Taxe d'aménagement (TA) - Taxes d'aménagement majorées (TAM)** : devant le risque pour la Commune de ne plus pouvoir appliquer les taux de taxes d'aménagement tels que votés précédemment, du fait du moment où le POS ne sera plus opérationnel car non compatible avec le SCOT, et le PLU ne sera pas encore validé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les taux suivants :

- une TA de 5% appliquée par défaut sur l'ensemble du territoire communal, hors zones spécifiques sur lesquelles il est proposé d'appliquer une TAM ;
- une TAM de 12% appliquée sur le secteur La Plaine, Route de Saint-Léon, permettant de financer un tourne à gauche ou un plateau traversant, un cheminement piétons/cycles et une participation à l'extension de l'école ;
- une TAM de 8% sera appliquée sur le secteur Le Village, En Philip et La Pradasse afin de financer un plateau traversant, une passerelle sur l'Amadou, un aménagement piétonnier et une participation à l'extension de l'école.

**9. Demande de subvention registres d'état civil auprès de la DRAC et du Conseil Départemental** : le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'Entreprise Marguerite Navar et les demandes de subventions pour effectuer les travaux de restauration de six registres d'état civil couvrant la période de 1797 à 1852 pour un montant de 2 510 €HT.

**10. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur-tondeuse** : le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Lauragais Motoculture (Montbrun-Lauragais) pour un montant de 24 500 €HT et le fait de demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

**11. Indemnité de conseil 2016 au Trésorier** : le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'indemnité de conseil 2016 à hauteur de 446,09 € (80% de l'indemnité maximale).